

COMITÉ SALAIRE : DERNIERS JOURS !

Dernier jour demain pour l'envoi à la direction de votre autorisation de communication de votre position dans la grille, de votre ancienneté et de votre dernière mesure individuelle à la direction.

[Cliquez ici pour ouvrir le formulaire](#)

Ces informations permettront aux organisations syndicales représentatives et aux délégués du personnel, d'exposer leurs observations quant à la situation individuelle de chacun. Elles permettent aussi de comparer les évolutions de carrière et de demander des rééquilibres.

Au début de l'été, les OS représentatives ont signé un avenant à l'accord collectif modifiant les règles d'attribution de ces mesures individuelles (MI) au choix.

Et c'est tant mieux, parce que le système mis en place dans l'accord collectif fonctionnait dans l'opacité la plus totale. Des mesures transitoires s'appliqueront exceptionnellement pour 2018.

JOURNALISTES :

C'est nouveau : seront examinées les situations des journalistes n'ayant pas bénéficié de mesure individuelle depuis 3 ans. Ceux sans mesure depuis 4 ans seront prioritaires, ainsi que ceux dont la rémunération est inférieure à 90% du salaire médian dans leur fonction. 20% de ces mesures seront consacrées aux mesures fonctionnelles et aux passages de paliers.

MAIS : ces augmentations seront dégressives : plus vous gagnez, moins vous serez augmentés. Cela permet d'éviter qu'un salarié dont la rémunération est jugée « élevée » et grevant l'enveloppe soit écarté du processus. L'augmentation minimum est fixée à 606 euros brut / an ; le taux moyen en sera de 2,3% à 3,1% du salaire de base en 2018.

LE PLUS : les 40% de journalistes qui n'ont pas été augmentés depuis 4 ans, les 20 % qui attendent depuis 5 ans au moins, verront leur situation examinée en priorité.

PTA :

La dégressivité s'appliquera également pour les PTA : au moins 606 euros brut /an, et un plafond à 6% du salaire de base. La mesure sera automatique après 3 ans sans MI, un refus devra être justifié.

Et pas plus de deux refus : après 5 ans, l'augmentation sera automatique. Cette avancée permettra de discuter enfin de la situation des 16% de PTA privés de mesure pendant des années.

POUR TOUS :

- Un tiers de l'effectif bénéficiera d'une mesure.
- Plus de transparence dans l'attribution des mesures
- Gestion plus responsable par les directions de gérer les enveloppes annuelles de MI.

Rappelons que l'absence d'augmentation générale des salaires à FTV signifie, sans augmentations individuelles, une perte de pouvoir d'achat aggravée cette année par la reprise de l'inflation.

La CFDT a fait le pari, en signant cet avenant à l'accord collectif, que la direction respectera ses engagements : 2018 sera une année test. Alors n'oubliez pas : **vos autorisation de communication de vos données individuelles est la clé de la transparence** ; sans elle, OS et DP ne pourront pas exercer leur mission de contrôle du respect de cet avenant !

[Nos Délégués syndicaux centraux](#)



Vous voulez être représentant(e) CFDT, vous souhaitez nous poser des questions ?

Appelez la CFDT : 01 56 22 88 21